

	<b>VÉTÉTISTES</b>  Première Licence <b>GRATUITE</b>	
---	--	---

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... N° de licence : .....

Club : ..... N° fédéral : .....

<b>1<sup>ère</sup> Sortie</b>  Date : ..... Tampon du club organisateur		<b>2<sup>ème</sup> Sortie</b>  Date : ..... Tampon du club organisateur
<b>3<sup>ème</sup> Sortie</b>  Date : ..... Tampon du club organisateur	<b>4<sup>ème</sup> Sortie</b>  Date : ..... Tampon du club organisateur	<b>5<sup>ème</sup> Sortie</b>  Date : ..... Tampon du club organisateur

## ***SAISON 2015-2016***

Le CODEP de la Sarthe rembourse la première licence à tout nouvel adhérent dans un club FFCT qui aura participé et validé à 5 sorties durant la saison en SARTHE.

Il devra faire tamponner sa feuille par le club organisateur à chaque sortie.

La feuille devra obligatoirement contenir les 5 tampons pour obtenir le remboursement de la licence.

Ne sont prises en compte que les randonnées organisées par des clubs appartenant à la FFCT (Randonnées Trans'Sarthe et autres).

Le remboursement est calculé sur la base des tarifs FFCT 2016 « Formule petit braquet » assurance incluse -hors cotisation club

Dès qu'il aura rempli sa feuille, le vététiste la remet à son club pour validation et remboursement.

Le CODEP reversera cette somme au club, dès la réception du document par le correspondant vtt :

Joël ROUAULT  
 8 Rue de Luynes  
 72110 Bonnétable

Mail : [joelrlt026@free.fr](mailto:joelrlt026@free.fr)

Les tampons de pointage devront être apposés sur ce document et non sur une feuille rapportée.

Toute feuille rendue non-conforme sera refusée !